



Le Centre Technique Régional de la Consommation
de Bourgogne vous informe :

FiligraneFacile, le nouveau site officiel pour protéger vos documents

Afin de lutter contre l'utilisation frauduleuse de documents et l'usurpation d'identité, le Gouvernement a créé le site FiligraneFacile, qui permet d'apposer un filigrane numérique sur le document de son choix. On vous explique comment s'en servir.

Qu'est-ce que FiligraneFacile ?

Lancé en septembre 2022, FiligraneFacile est un **site officiel en cours de développement**. Il a été inventé par l'équipe ayant créé DossierFacile, un site de l'Etat destiné à monter rapidement un dossier de location. Les documents mis sur DossierFacile sont automatiquement protégés par une mention transparente « **destinés à la location immobilière exclusivement** », pour empêcher tout usage frauduleux.

Ce principe a été étendu avec l'apparition de FiligraneFacile. Il est désormais possible **d'ajouter la mention que l'on veut sur les documents de son choix**.

Comment fonctionne le site ?

- Rendez-vous sur le site **filigrane.beta.gouv.fr**
- Sélectionnez le fichier de votre choix sur votre ordinateur
- Tapez le filigrane à insérer dans la zone de texte correspondante
- Cliquez sur « Ajouter le filigrane » puis sur « Télécharger le document filigrané »
- Vous obtiendrez le nouveau document en PDF format portrait.



**Exemple de carte nationale d'identité protégée par un
filigrane « spécimen »**

Quels sont les avantages d'un filigrane ?

L'ajout d'un filigrane sur un document **permet de le rendre inutilisable pour tout autre usage que celui indiqué par le filigrane**. Par exemple, s'il est écrit « **destiné à la location immobilière exclusivement** », **il ne sera pas possible de s'en servir pour ouvrir un compte en banque**. Les risques d'usurpation d'identité sont nettement réduits.

Le site FiligraneFacile est-il sûr ?

Oui, il s'agit d'un **site officiel** conçu pour être le plus sûr possible. Les documents officiels mis en ligne sur la plateforme sont **effacés des serveurs** après la génération du fichier filigrané. Quant au fichier filigrané, il est effacé des serveurs après le **premier téléchargement**, ou **au bout d'un jour s'il n'y a pas eu de téléchargement**. Cela permet de réduire les risques de fraude en cas de cyberattaque du site.



Le Comité de Lecture vous informe que le site FiligraneFacile est actuellement en version beta, c'est-à-dire toujours en cours de développement. Si vous avez des remarques ou améliorations à proposer à ce service, vous pouvez écrire à l'adresse mail contact@filigrane.beta.gouv.fr